



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 71305

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique des populations hmongs réfugiées dans les montagnes du Laos. Le reportage « La guerre secrète au Laos », diffusé jeudi 16 juin dernier dans l'émission de France 2 Envoyé spécial, a révélé au monde une campagne de répression féroce, voire d'extermination, menée en toute impunité depuis trente ans par les dirigeants du parti unique au pouvoir en République démocratique lao contre des milliers de personnes hmongs. Les images de ces hommes, ces femmes, ces enfants, traqués, pourchassés par des soldats, vivant dans la peur, la maladie, le dénuement total et le désespoir, ont suscité légitimement émotion, indignation et révolte. C'est pour avoir servi dans les rangs de l'armée de l'Union française à l'époque de la bataille de Dien Bien Phu en 1954, puis sous les ordres de l'armée américaine durant la guerre du Vietnam, que nombre de ces Hmongs vivent cette situation abominable dans la jungle, aux côtés de leur famille. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir préciser les actions diplomatiques engagées ou envisagées dans ce dossier afin que cesse cette répression systématique.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte une aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées quelles que soient leur origines ethniques et à lutter contre la pauvreté. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71305

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7237

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8932